



**régie  
culturelle  
régionale**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

du  
**Vendredi 5 décembre 2014**

**DÉLIBÉRATION N° 2014-58**

## **CONSEILS ARTISTIQUES à la CRÉATION 2015**

Le vendredi 28 novembre 2014 à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est à nouveau réuni, sans nécessité de quorum, le vendredi 5 décembre à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** Mme Christine MIRAUCHAUX - M. Bernard JAUSSAUD - Mme Joëlle METZGER -  
M. Avi ASSOULY

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

**ÉTAIENT ABSENTS  
OU EXCUSÉS** Mme Isabelle BOURGEOIS - Mme Marie BOUCHEZ - M. Gérard PIEL - Mme Aïcha SIF -  
Mme Mireille PEIRANO - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES - M. Gérard CAMY -  
M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THIERIOT - M. Alain TIMAR - M. Jean-Pierre DEMAS -  
M. Jacques SAPIEGA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération votée ce jour et adoptant le Budget Primitif 2015,

**Considérant :**

- Qu'il entre dans les objectifs de la Régie Culturelle Régionale de valoriser le soutien apporté par la Région aux créateurs et d'apporter son concours logistique à l'organisation de commissions techniques chargées d'évaluer la qualité des projets de création.
- Que la Régie Culturelle Régionale s'attache les compétences bénévoles de personnalités importantes des arts, afin de recueillir les avis autorisés concernant les projets de création des artistes régionaux.
- Que les Conseils Artistiques à la Création sont composés, en moyenne, d'une douzaine d'experts par conseil proposé par les services de la Région.

- Que seront réunis quinze à vingt Conseils d'Aide à la Création en une ou deux sessions.
- Que ces experts ne sont que défrayés mais doivent être reçus dans des conditions de confort acceptables.
- Que la liste prévisionnelle des membres des Conseils d'Aide à la Création n'est pas exhaustive.
- Les problèmes rencontrés par certains membres des Conseils Artistiques à la Création concernant les hébergements.

**La Présidente propose au Conseil d'Administration :**

- De prendre en charge pour les Conseils d'Aide à la Création :
  - Danse,
  - Théâtre, Cirque et Arts de la Rue
  - Édition-Livre,
  - Arts Visuels,
  - La Culture Régionale et les Cultures Régionales
  - Musiques Classiques et Contemporaine,
  - Musiques Actuelles,
  - Longs Métrages,
  - Fiction TV,
  - Courts Métrages,
  - Documentaires avec diffuseurs,
  - Documentaires sans diffuseur,
  - Slate Funding,
  - Animation,
  - Transmédia,
  - Les Cultures Urbaines et Innovantes,
- l'organisation du déplacement et de l'accueil des experts remboursés aux frais réels sur présentation de justificatifs. Ces personnalités reconnues dans leur partie et intervenant à titre gracieux, seront hébergées et restaurées aux frais de la Régie,
- la gestion et la diffusion des dossiers présélectionnés par le service Culture,
- l'organisation et l'accueil des experts ainsi que le repérage et l'équipement des lieux d'accueil,
- le remboursement, à hauteur de 40,00 € maximum (sur présentation d'un justificatif obligatoire), des repas pris par les experts lorsque ceux-ci devront déjeuner, dîner dans un restaurant autre que ceux sélectionnés par la Régie Culturelle Régionale.
- De prendre en charge pour les Conseils Artistiques à la Création le remboursement à hauteur de 100,00 € maximum la nuitée petit-déjeuner compris (sur présentation d'un justificatif obligatoire) pour les experts n'ayant pu pour diverses raisons, et ayant prévenu à l'avance, occuper l'hôtel prévu,

Les crédits correspondants sont prévus au chapitre 011 du Budget Primitif 2015.

**Après en avoir délibéré,**

**Adopté :**

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,  
le 5 décembre 2014

La Présidente du Conseil d'Administration  
**Madame Christine MIRAUCHAUX**

